

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **J&M Construction Sàrl**, Rue de la Carrière 4,
1700 Fribourg
2.

Déclaration de faillite: 12.04.2010
3.

Suspension de faillite: 19.05.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.06.2010
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Tous travaux dans le domaine du bâtiment, en particulier peinture, construction et rénovation; import-export de matériaux de chantiers.
(Réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

00498005